



Conseil Municipal du 29 avril 2014
Convoqué le 23 avril 2014

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – MM. Farid FETTACHE – Dominique HERVET – Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Jeannine MARQUAILLE.

Excusés : Mmes Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – M. Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mmes Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) - Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) - Marylène DRECCQ (proc. à M. Fleurquin) - Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek).

Monsieur le Maire : « Je constate avec plaisir un public venu nombreux pour assister aux débats, c'est dire l'intérêt que vous portez aux délibérations et aux travaux du conseil municipal et je vous en remercie. »

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Dominique HERVET** assure les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

Monsieur Jean-Louis Chantreau : « Sans mettre en cause le secrétariat, je relève une erreur informatique page 7 à la délibération n°8 où il est indiqué - *au sein du centre hospitalier de Somain pour le compte du SMTD* - Il me semble que c'est une erreur matérielle due à un copier-coller. Je vous remercie d'apporter la correction qui s'impose. »

Page 7 : lire « Dans l'attente de vérification d'un conflit éventuel d'intérêt eu égard à la profession exercée par Monsieur Bartoszek au sein du centre hospitalier de Somain, le délégué titulaire n'est pas désigné. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2014 ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués représentant la commune au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis. Monsieur Sarpaux pressenti en tant que 3^{ème} délégué suppléant n'a pu être désigné dans l'attente de vérification d'un conflit éventuel d'intérêts eu égard au fait qu'il soit prestataire de service de ce syndicat.

Le conflit d'intérêts pouvant être évoqué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la candidature de Monsieur SARPAUX et de proposer la candidature de Michel FLEURQUIN en qualité de 3^{ème} délégué suppléant.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, il est procédé au vote à main levée.

Nombre de votants : 33 – Majorité absolue : 17

POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme

Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) - M. Dominique HERVET –Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE.

ABSTENTIONS : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel FLEURQUIN a été désigné 3^{ème} délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

2. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal devait procéder à la désignation du délégué siégeant au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Somain. Monsieur Bartoszek, pressenti en tant que tel n'a pu être désigné dans l'attente de vérification d'un conflit éventuel d'intérêts eu égard au fait qu'il exerce ses fonctions dans ce même établissement, ce qui avait été évoqué par l'opposition.

Le conflit d'intérêts pouvant être évoqué après confirmation de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la candidature de Monsieur LEMOINE en qualité délégué siégeant au conseil d'administration du Centre Hospitalier de Somain.

Monsieur Facon : « Je voudrais faire une observation Monsieur le Maire pour souligner la pertinence de l'intervention de l'opposition lors du dernier conseil municipal puisque c'est sur notre intervention, nous avons soulevé ces conflits d'intérêts, vous avez pris note, vous avez effectué le travail en aval qui devait être fait, je vous en remercie. Mais je tiens à attirer votre attention que, ce faisant, nous avons permis qu'une décision juste soit prise et surtout nous avons préservé deux de vos adjoints et conseillers qui auraient pu, si la proposition que vous aviez soumise avait été retenue, leur valoir quelques problèmes ensuite. »

Monsieur le Maire : « Je ne doute pas Monsieur Facon, qu'en tant qu'opposants, votre vigilance sera totale pendant 6 ans, comme nous avons été vigilants à notre tour dans l'opposition, et, la majorité, dont vous faisiez partie Monsieur Facon, a entendu également nos observations dès lors qu'elles étaient fondées et judicieuses. Voilà je vous en remercie. »

Madame Moroge : « Je me permets de vous indiquer que nous n'avons pas procédé au vote sur la première désignation. Vous avez juste demandé s'il y avait des observations. »

Monsieur le Maire procède aux votes des deux délibérations relatives aux désignations.

Nombre de votants : 33 – Majorité absolue : 17

POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER –Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) - Mme Hélène OWCZARCZAK (proc. à M. Lemoine)- M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) - M. Dominique HERVET –Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE.

ABSTENTIONS : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Georges LEMOINE a été désigné en tant que délégué siégeant au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Somain.

3. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). A la suite des récentes élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs de la commune. Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend, dans les communes de plus de 2 000 habitants, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. La direction des services fiscaux demande de lui adresser avant le 9 mai 2014, une liste dressée par le conseil municipal, comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. Les commissaires sont ensuite désignés par le Directeur des Services Fiscaux. Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires :

- **Imposés à la Taxe d'Habitation** : Mesdames Marie BONNAFIL – Renée HARY – Danielle MONERON
Monsieur Jean-Claude DUTOIT –
- **Imposés à la Taxe Foncière** : Messieurs Georges LEMOINE – Christian COLLET – Yves CONDEVAUX – Jean-Claude DUPONT
- **Imposés à la Taxe Foncière sur le non-bâti** : Messieurs Pierre BRILLON – Georges DESSE – Daniel LAUDOUX
- **Imposés à la Taxe Professionnelle** : Madame Mireille MORELLE – Messieurs Marc WIART – Adam KRYS
- **Non domiciliés à Aniche** : Messieurs Marc DELAGNEAU – Franck BARBET

Commissaires suppléants :

- **Imposés à la Taxe d'Habitation** : Monsieur Daniel DROUARD – Mesdames Francine BOUCHOIR - Nicole DUTOIT – Jeanne-Andrée LEMOINE
- **Imposés à la Taxe Foncière** : Messieurs Jean-Claude DENIS –Christian VITU – Jean-Marie MARQUAILLE
Madame Danièle BRENSKI
- **Imposés à la Taxe Foncière sur le non-bâti** : Messieurs Marc WOERLY – Maurice ANECA – Pierre PREVOST
- **Imposés à la Taxe Professionnelle** : Messieurs Stéphane DECROOS – Jean-Marie ARMAND – Madame Carole BIAT
- **Non domiciliés à Aniche** : Messieurs Bernard COQUELLE – Eric LADUREAU

Monsieur Chantreau : « Je constate, si on fait référence à la représentation proportionnelle, que notre groupe est très peu représenté. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas le souvenir, Monsieur Chantreau, que lorsque nous étions dans l'opposition, il y ait eu parmi les représentations dans les différentes institutions, commissions, administrations, que vous ayez proposées vous, majorité, ou que nous ayons réclamées nous, opposition, une représentation à la proportionnelle. Je pense donc maintenir la liste telle que je l'ai proposée. Il reviendra au directeur des services fiscaux de désigner 8 membres titulaires et 8 membres suppléants parmi cette liste. »

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) - Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine)- M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) - M. Dominique HERVET –Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE.

CONTRE : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

B. SERVICE FINANCIER

1. REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude Denis, adjoint aux finances.

Monsieur Denis expose à l'assemblée que les **résultats** de l'exercice **2013**, hors restes à réaliser, sont les suivants :

- un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **1 446 438,77 €**
- un **excédent** d'investissement d'un montant de **1 059 817,17 €**.

Les **résultats cumulés** de l'exercice 2013 sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **4 149 765,15 €**
- un déficit d'investissement d'un montant de **165 605,13 €**

Dans la pratique de la M14, l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2013 doit faire l'objet d'une reprise anticipée.

Il est proposé de couvrir le déficit cumulé d'investissement d'un montant de **165 605,13 €** auquel s'ajoute le déficit des restes à réaliser d'un montant de **1 606 375 €** soit un montant total de **1 771 980,13 €** au compte 1068 et d'affecter la somme de **2 377 785,02 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

2. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire : « Je voudrais en préambule dire aux nouveaux élus et au public que le budget qui va vous être commenté par Jean-Claude Denis est l'acte politique le plus important dans une année civile et budgétaire pour le conseil municipal puisqu'il traduit financièrement les orientations de l'équipe municipale. J'ai parlé d'équipe municipale parce que l'opposition d'hier, devenue majorité aujourd'hui, a travaillé de concert sur ce budget dans la mesure où Monsieur Lemoine et moi-même avons siégé dans la quasi-totalité des commissions finances et qu'il a été convenu avec mon prédécesseur que le budget ne serait pas voté avant les élections municipales, mais après. Nous nous sommes donc retrouvés, au lendemain de notre élection, avec un budget à préparer et à soumettre au vote du conseil municipal avant le 30 avril, délai de rigueur fixé par le Préfet. Il fallait donc, d'une part, que l'on digère ce budget en 15 jours et que, d'autre part, le conseil municipal se réunisse pour constituer les commissions et notamment la commission finances pour qu'elle puisse se réunir très vite pour examiner le budget car toute question soumise au conseil municipal doit, avant, recevoir un examen et un avis par la commission ad hoc, ce qui a été fait. Je laisse donc à Jean-Claude Denis, adjoint aux finances, le soin de vous présenter le budget 2014. »

Monsieur Denis : « Merci, Monsieur le Maire. Le budget reprend donc, à quelques chiffres près, la totalité de ce qui avait été préparé par l'équipe précédente. Je rappelle à mes jeunes collègues qui débute dans le métier de conseiller municipal que le budget de la commune est un acte de prévision dans lequel vous devez inscrire la totalité des moyens que vous désirez donner à la commune pour fonctionner, pour remplir ses obligations de rendre à la population les services auxquels elle a droit. Ce budget se décline en deux sections, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Une section de fonctionnement où on inscrit les dépenses et recettes qui concernent les services réguliers de la commune, les moyens pour les services de fonctionner, les entretiens de bâtiments, les achats de fournitures, d'énergie, de fluides, les intérêts des remboursements d'emprunts, etc. Toutes ces dépenses sont financées au niveau des recettes par, entre autres, les impôts locaux qui représentent environ 1/3 des recettes, le second tiers étant composé des contributions et dotations de l'Etat et le troisième par des recettes diverses : excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, produits des domaines, de l'exploitation et de gestion courante. Je rappelle que les recettes de cette section de fonctionnement sont très importantes car c'est à partir de celles-ci que l'on peut déterminer les capacités de dépenses. On doit donc, non seulement au niveau du fonctionnement, avoir les recettes qui permettent d'assurer la vie des services mais, dans la mesure du possible, il faut pouvoir dégager un excédent de fonctionnement qui permette de financer les travaux d'investissement que nous aurons à décider. Dans ce budget il faut donc prévoir la totalité des dépenses de l'année civile (principe de l'annualité), le budget doit être sincère et véritable, on ne doit y inscrire que des sommes certaines tant en dépenses qu'en recettes - et non des sommes fantaisistes qui pourraient entraîner des déficits- et cet équilibre global permet d'assurer les dépenses et de dégager un excédent de fonctionnement pour financer l'investissement. Dans ce budget on a donc repris pratiquement la totalité des chiffres préparés par l'équipe précédente au niveau du fonctionnement, et du fait que nous ne sommes aux affaires que depuis une quinzaine de jours, nous avons considéré que l'équipe sortante avait bien travaillé, on vous suit donc au niveau du fonctionnement. Par contre, au niveau de l'investissement on a repris les mêmes chiffres sachant que l'on réétudiera l'opportunité de certains programmes ou pas. Il risque donc d'y avoir éventuellement des décisions modificatives qui seront prises par la suite. Ce principe étant énoncé, je rentre dans le détail des chiffres.

Il est précisé que le budget est voté :

- En fonctionnement par nature au niveau du chapitre
 - En investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »
- auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995.

EN FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 12 582 548,02 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Charges à caractère général : **2 765 010 €**

012 : Charges de personnel : **5 720 790 €**

022 : dépenses imprévues : **109 154,85 €**

65 : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : **1 784 815 €**

66 : Charges financières : **431 483,17 €**

67 : Charges exceptionnelles : **38 535 €** (bourses et prix : **12 300 €**, charges exceptionnelles titres annulés : **1 235 €**, subventions aux personnes de droit privé dans le cadre du Fisac : **25 000 €**.)

042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **244 685 €** (68 : Dotations aux amortissements : **199 860 €**, intérêts capitalisés : **44 825 €**)

023 : Virement à la section d'investissement : **1 488 075 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 : Produits des services du domaine : **354 725 €**

73 : Impôts et taxes : **4 988 324 €**

74 : Dotations, subventions, participations : **4 583 529 €**

75 : Autre produits de gestion courante : **137 015 €**

76 : Produits financiers : **55 €**

042 : Opérations d'ordre entre sections : **17 475 €** : (777) Subventions transférées en investissement : **1 520 €** (722) : travaux en régie : **15 955 €**

77 : Remboursement de sinistres : **16 405 €**.

013 : Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : **107 235 €**

002 : Excédent reporté : **2 377 785,02 €**

Je vous précise que le chapitre 73 « impôts et taxes » pour un montant de 4 988 324 € se décompose, dans ses grandes composantes, comme suit : Taxes foncières et taxes d'habitation : 3 143 000 € - attribution de compensation : 1 489 000 €. C'est donc l'effort que l'on demande aux contribuables Anichois pour financer le budget de la commune. Le deuxième tiers de recettes de fonctionnement d'un montant de 4 583 529 €, concerne les dotations de l'Etat, la Dotation Globale Forfaitaire s'élevant à 1 712 700 € en diminution de 52 000 € par rapport à 2013. Il est composé d'une seconde attribution conséquente qui est la Dotation de Solidarité Urbaine. On avait un doute sur son versement dans la mesure où l'Etat a décidé de diminuer par 2 le nombre de quartiers relevant de la politique de la ville et donc d'attributaires et par chance, la commune d'Aniche en reste attributaire à hauteur de 1 996 000 €. Le versement de cette dotation, qui est fonction de critères fiscaux et socio-économiques, montre bien que la commune d'Aniche n'est pas très riche en recettes et doit être fortement aidée par les dotations de l'Etat. Il avait donc été inscrit un montant estimatif de 1 700 000€ et nous avons eu la confirmation du montant de 1 996 000€. On aura donc une marge de manœuvre de 296 000€ qu'on affectera dans une délibération ultérieure. Le reste des recettes de fonctionnement est principalement constitué de l'excédent de fonctionnement que nous avons affecté auparavant d'un montant de 2 377 785,02€. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un peu moins de la moitié est consacré aux charges de personnel, une autre partie d'un montant de 2 765 010€ est utilisée pour les charges à caractère général - 1 784 815 € sont affectés aux contingents et participations obligatoires et subventions diverses – on notera la somme de 431 483€ dédiée aux remboursements des intérêts d'emprunts. Pour terminer sur la section de fonctionnement, vous noterez que l'on prévoit de prélever 1 488 075 € pour les inscrire en section d'investissement. »

EN INVESTISSEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 9 897 730,13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001 : Déficit Reporté : **165 605,13 €**

10 : Reversement trop perçu de Taxe Locale d'Equipement : **4 250 €**

16 : Remboursement d'emprunts : **558 905 €**

20 : Frais d'études : **26 100 €**

204 : Subvention d'équipement versée à la CCCO pour étude de programmation urbaine : **12 000 €**

21 : immobilisations corporelles (achat de terrains et immeubles - plantations) : **454 845 €**

Opérations d'équipement : **8 520 970 €** (dont **4 824 655 €** pour Quévy et **2 598 045 €** pour travaux place Fogt et alentours)

27 : Autres immobilisations financières (prêts au personnel) : **8 000 €**

020 : dépenses imprévues : **129 580 €**

040 : Travaux en régie et subventions transférables : **17 475 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 : Dotations fonds divers (FCTVA, TLE, Taxe d'Aménagement) : **278 600 €**

13 : Subventions d'investissement : **3 123 850 €**

16 : Emprunts : **2 900 000 €** (Ligne de crédit de trésorerie reportée : **350 000 €**, solde emprunt reporté CDC pour Quévy : **1 600 000 €**, emprunt 2014 : **950 000 €**)

024 : Produit des cessions d'immobilisations : **89 440 €**

27 : Autres immobilisations financières (rbt prêt par le personnel) : **1 100 €**

040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **244 685 €** (28 : Amortissement des immobilisations : **199 860 €** ; intérêts capitalisés : **44 825 €**)

021 : Virement de la section de fonctionnement : **1 488 075 €**

1068 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 : **1 771 980,13 €**

Monsieur Denis : « Le gros montant qui figure au chapitre 21 reprend notamment des restes à réaliser qui comprennent deux grosses opérations : l'opération ANRU (construction de l'école Quévy, liaison douce) à hauteur de 4 824 655 € et les travaux sur la place Fogt et alentours à hauteur de 2 598 045€. Les travaux de l'ANRU sont bien engagés et nous irons jusqu'au bout car c'est un beau projet qu'il faut mener à terme, pour les travaux de la place Fogt, on sait qu'il y aura des choses à faire mais il nous faudra revoir le projet. Voilà pour les dépenses d'investissement, en ce qui concerne les recettes d'investissement, on relève le montant élevé de subventions d'investissement puisqu'il intègre les subventions relatives à l'ANRU et celles relatives au programme de travaux place Fogt. Le budget préparé par l'équipe précédente nous paraît, dans sa globalité, correspondre à la réalité, il permet d'assurer le bon travail de tous les services, ne restera que le projet relatif aux travaux de la place Fogt et de ses abords qui donneront lieu à une étude plus poussée dans les semaines à venir. »

Monsieur le Maire : « Merci à Jean-Claude Denis, merci aux membres de la commission, toutes tendances confondues, d'avoir vite et bien examiné, digéré et proposé ce budget soumis à votre approbation. Y a-t-il des observations ou des interventions sur ce qui vient d'être exposé ? »

Monsieur Facon : « Il va y avoir bien évidemment des interventions de notre groupe. J'ai écouté avec attention les explications un peu laborieuses de Monsieur Denis, j'ai eu l'impression que vous découvriez ce soir ce que vous devez nous expliquer par le menu. Néanmoins, j'aurai retenu de vos propos liminaires deux phrases importantes et effectivement je partage votre analyse « notre commune n'est pas très riche en recettes et elle mérite d'être aidée fortement par les dotations de l'Etat », je trouve donc d'autant plus dommageable, dans cette situation, que vous ayez cru, vous la majorité, devoir augmenter de manière outrancière et scandaleuse vos indemnités d'élus. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur le Maire, s'il vous plait, le vote se fait-il section par section ou procédons-nous à un vote global ? »

Monsieur le Maire : « Vote global comme d'habitude. »

Monsieur Denis : « C'est un équilibre global puisque la section de fonctionnement permet d'équilibrer l'investissement, ça ne peut être que global. »

Monsieur Chantreau : « Je tiens d'abord à rappeler qu'en ma qualité d'Adjoint aux finances-travaux, je transmettais une synthèse du budget aux membres du conseil municipal ; tous les conseillers ne sont pas à la commission des finances. Pour rappel, le DOB « Débat d'orientations budgétaires, avec le plan pluriannuel d'investissement à 4 ans a été présenté à la réunion de conseil municipal du 7 mars. Trois réunions de commissions finances se sont tenues, dont celle du 10 mars, où il était constatée la seule présence des élus communistes et républicains, pour la préparation du budget principal 2014. Suite à la réunion du 18 avril, avec la mise en place de la nouvelle commission finances, dans sa généralité, le Budget Primitif 2014, reste identique et représente 22,5 millions d'euros : en fonctionnement, 12,6 millions d'euros et en investissement, 9,9 Millions d'euros. Du fait de la diminution de la DGF de 65 000 € et de l'augmentation de plus de 50% des indemnités du Maire et des adjoints d'un montant de 177 000 euros, quelques lignes budgétaires ont été rectifiées en fonctionnement. C'est le cas pour - le virement à la section d'investissement, qui de 1,6 millions d'euros passe à 1,4 millions d'euros - les dépenses imprévues de 187 000 € passent à 109 000 € - la suppression seule de la subvention de l'association culturelle « Youpi », qui participe comme telle, avec l'Office Municipal de la culture, et à l'organisation de la manifestation annuelle de Cinémania, c'est une subvention d'un montant de 5 000 € qui a été supprimée – la diminution de la subvention de l'Avenir Musical de Kopierre qui de 3 600 € est arrivée à 2 500 € - la suppression de la dotation pour l'achat de livres à la bibliothèque municipale : il était prévu 3 000 € et on constate 0 euro sur la ligne budgétaire correspondante. Je ne vais pas épiloguer sur le fonctionnement, j'ai juste relevé les modifications conséquentes. En investissement, l'emprunt 2014 passe à 950 000 €, pour compenser en partie la diminution du virement en provenance de la section de fonctionnement, ce qui fait passer le montant des emprunts 2014 à 2,9 M€... »

Monsieur Denis : « ... on a repris vos chiffres. »

Monsieur Chantreau : « Non, le montant de l'emprunt 2014 était de 880 000€ et non 950 000€. »

Monsieur Denis : « On n'a rien changé. »

Monsieur Chantreau : « Si, vous l'avez dit vous-même, vous avez modifié des lignes budgétaires. »

Monsieur Denis : « Peut-être, mais pas l'emprunt. »

Monsieur le Maire : « Continuez Monsieur Chantreau. »

Monsieur Chantreau : « Il suffira de vérifier dans les documents du débat d'orientations budgétaires. Le budget inscrit pour les vestiaires du stade Dubray d'un montant de 100 000 euros passe à 20 000 euros. Il est vrai que la clôture du stade Dubray, était prévue, également à 20 000 euros - Le budget pour les tatamis du Dojo supprimé aussi (2500€), l'engagement était de les changer progressivement. Je rappelle également que l'endettement de la ville était prévu à 87,83 euros par habitant, « ne jamais oublier ce chiffre durant le mandat de 6 ans » et l'encours de la dette est de 11 M€. L'excédent de fonctionnement cumulé de 4,1 M €, permet d'autofinancer l'investissement à hauteur de 3,2 M€ ; ce qui montre la gestion méticuleuse des années précédentes par les personnels territoriaux et les Elus. Enfin, en dépit de toutes les mesures négatives prises par les différents gouvernements de Messieurs Sarkozy et Hollande, tout cela au nom de la sacro-sainte rigueur et de la réduction des déficits en rabaissant les recettes de l'Etat, pour cause de cadeaux fiscaux aux plus fortunés, les élus de la majorité municipale du mandat précédent ont fait le choix, année après année, de voter des budgets de lutte et de résistance. Nous avons toujours refusé de jouer le jeu du report sur la fiscalité des ménages en n'augmentant pas la pression fiscale locale depuis plusieurs années (8 ans) ! Pour conclure, les élus du « Rassemblement citoyen, Aniche ma commune j'y tiens ! » feront tout ce qui est en leur pouvoir pour créer les conditions d'un progrès partagé ! Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Monsieur Denis : « Merci Monsieur Chantreau. Juste un mot sur le ratio d'endettement qui n'est pas très fort, je vous l'accorde sachant quand même que dans ce budget 2014 on a inscrit 1 900 000 euros qui proviennent du programme ANRU qui a été décidé il y a 2 ans et cet endettement de 1 900 000 euros on l'encaisse cette année et là on n'y est pour rien. Le ratio d'endettement faible ne tient donc pas compte de ce montant de 1 900 000 euros qu'on va devoir rajouter cette année. Cette somme est indispensable, bien sûr, mais ne venez pas nous reprocher dans 6 ans d'avoir augmenté le ratio d'endettement pour une somme que vous, vous avez inscrite au budget. »

Monsieur Chantreau : « Dans le DOB, il a été présenté le tableau d'endettement sur 17 ans et on voit bien où l'on va en ce qui concerne la dette par habitant.

Monsieur Denis : « Je suis d'accord mais les 1 900 000 inscrits au budget 2014, ce n'est pas de notre fait. »

Madame Marquaille : « Je voudrais d'abord remercier Monsieur Denis pour sa présentation très synthétique, c'était plutôt intéressant. Ce budget diffère en effet très peu de celui qui avait été préparé par l'équipe précédente. Je me réjouis d'y voir figurer des dépenses d'investissement qui permettront la continuité des travaux initiés dans le cadre de l'ANRU ainsi que des travaux d'aménagements complémentaires sur la place Fogt et alentours dont j'espère vraiment qu'ils seront maintenus. Ces travaux avaient été initiés dans le cadre d'une étude FDAN, Fond Départemental d'Aménagement du Nord financée par le Conseil Général du Nord. J'ai toujours défendu l'idée que l'arrivée du TCSP à Aniche serait une chance pour Aniche et pour les Anichois à condition d'accompagner les 40 millions d'euros de travaux qui seront engagés par le Syndicat des Transports. Pour cela, il était prévu d'aménager la place Fogt pour y accueillir notamment le marché dans de bonnes conditions, aménager un nouveau parking sur l'ancien espace de distri-chauffage, réaménager le parking du collègue Théodore-Monod et rationaliser le stationnement autour de l'église, de même qu'aménager le petit parking de la rue Patoux qui aurait également pour vocation de réaliser une liaison douce piétonne entre la place Jaurès et la place Fogt, liaisons qui à mon sens sont très importantes en matière de qualité de vie à Aniche. Tous ces aménagements doivent améliorer la qualité de vie mais aussi l'image d'Aniche. Cette étude FDAN était engagée depuis plusieurs années déjà et elle est terminée depuis deux ans, je me réjouis de la voir mettre en œuvre et j'espère sincèrement que vous ne la remettrez pas en cause parce que ça me paraît important pour Aniche et les Anichois. Merci. »

Monsieur Facon : « Je voudrais revenir sur les chiffres avancés, les explications de Monsieur Denis, notamment en rappelant que ce que nous faisons aujourd'hui est un acte politique important, vous l'avez dit, et je partage tout à fait votre analyse. Monsieur Denis a ajouté, qu'en plus, c'était fait pour rendre des services à la population. Parmi ces services, je pense Monsieur Denis que vous ne contesterez pas cette approche de dire que la culture aussi est un service que l'on rend à la population. Alors j'irai très vite puisque Monsieur Chantreau a déjà, au nom de notre groupe, demandé des éclaircissements ou vous a apporté notre position sur les chiffres et les rubriques que vous avez évoqués. Moi je n'en retiendrai que trois dans la rubrique culturelle, le fait que j'ai été adjoint à la culture et à la communication précédemment me permet de vous interpellier sur trois choses. D'abord sur la bibliothèque, je ne comprends pas, mais je suppose que c'est un oubli, que vous ayez mis le chiffre 0 à la ligne correspondant à la dotation de livres, une bibliothèque ne peut fonctionner que s'il y a des achats de livres. »

Monsieur Denis : « On n'a changé aucun chiffre ! »

Monsieur Facon : « C'était 3 000 € ! Permettez-moi de me souvenir de la dotation que j'avais obtenue et je vais vous expliquer pourquoi, dans la mesure où je n'étais pas satisfait du tout de ces 3 000€. Alors pour vous dire que n'étant pas satisfait des 3 000€, parce qu'il me semble qu'une ville de plus de 10 000 habitants mérite mieux que 3 000€, zéro euro ! vous comprendrez Monsieur Denis que j'y vais à la limite, je ne vais pas vous faire un procès en incompétence, mais quelque part si c'est délibéré, pour moi c'est de la provocation. Je suppose que vous allez rectifier de vous-même dès que vous en aurez la possibilité, vous n'allez pas laisser la bibliothèque avec 0 euros. Deuxième chose, j'ai entendu Monsieur Chantreau nous dire que vous n'avez pas pris en compte la dotation de l'Avenir Musical de Kopierre, les chemisettes qu'ils vous demandent ! Des chemisettes ! vous n'allez tout de même pas obliger Monsieur Triopon à défiler en maillot de corps ! vous n'allez pas non plus obliger la gent féminine à copier les « Femen » en défilant torse nu. Je suppose que vous

allez aussi rectifier ce manquement et octroyer des chemisettes à l'Avenir Musical de Kopierre, ça me semble la moindre des choses. Troisièmement, je voudrais revenir aussi sur le chiffre zéro que vous avez accordé, et là je m'adresse aussi à Monsieur Bartoszek en plus de Monsieur Denis, de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale, vous avez donné zéro euro à « Youpi ». Je tiens à vous rappeler que, ce faisant, peut-être vous vous faites plaisir en sanctionnant une association qui est dirigée par quelqu'un qui effectivement ne partage pas vos opinions politiques mais quand même il n'y a pas de procès à faire en ce qui concerne le domaine culturel pour des associations qui travaillent au bien commun. Je me souviens tout à fait, en tant qu'adjoint à la culture, avoir appuyé et obtenu la concrétisation d'une demande qui avait été faite par vous-même Monsieur le Maire et par l'un de vos adjoints sur le fait qu'il aurait fallu marquer toute l'attention méritée à Aniche au Général de Gaulle et nous avons obtenu qu'une plaque soit apposée. On n'a pas, à ce moment-là, mêlé de considérations politiques avec ce qui nous semblait une manifestation normale. « Youpi » est une association qui dès le départ a apporté à la municipalité un apport culturel indéniable. Je me permets de vous dire que le rayonnement de « Youpi » dépasse les frontières anichoises puisque leurs productions sont vues à l'extérieur d'Aniche, un de leurs films va être projeté à Detroit, un autre à Bruxelles, à Paris, à Besançon etc. Je sais que vous, vous quantifiez, c'est « the money », le pognon, en matière culturelle, c'est les « Pink Floyd » money, money... »

Monsieur Denis : « Vous allez toucher des royalties, vous n'avez donc pas besoin de la subvention de la commune. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, terminez votre intervention. »

Monsieur Facon : « Oui mais je vais jusqu'au bout de mon propos et je vais prendre le temps nécessaire aux explications puisque, apparemment, vous n'avez pas de réponses cohérentes à nous fournir. On va faire court Monsieur Denis puisque vous-même avez passablement épuisé notre temps en étant assez laborieux dans vos explications. »

Monsieur Denis : « Excusez-moi Monsieur Facon mais moi j'apprends le métier, je ne suis pas un professionnel de la politique tel que vous, ni de la vidéo. »

Monsieur Facon : « Oui mais vous apprenez vite puisque, très vite, vous avez passablement augmenté vos indemnités, vous avez eu des gestes forts très vite et donc vous êtes capables d'apprendre très, très vite. Mais pour en revenir à l'association « Youpi », la demande de subvention permettait à des talents locaux de s'exprimer dans un cadre particulier qui est celui du cinéma, par exemple, et les 5 000 € de subvention que vous avez supprimés, vont avoir une conséquence directe, c'est qu'un film scénarisé par Bernard Bultez (qui est une figure locale, on le connaît, instituteur qui a transmis sa passion du cinéma à des générations d'écopiers) allait pouvoir voir l'un de ses scénarii tourné par « Youpi ». Le fait que vous ayez supprimé carrément la subvention sollicitée par « Youpi » va empêcher qu'un film soit tourné, j'y vois là une faute politique, un acte de censure qui montre bien qu'effectivement votre souci rejoint le souci permanent de la droite en France : faire du pognon mais en se foutant complètement de la culture. »

Monsieur le Maire : « Vous avez terminé Monsieur Facon ? Je donne la parole à Madame Morage, soyez rapide s'il vous plait. »

Madame Morage : « Je serai rapide. Lors de la commission des finances, on a essayé de défendre l'association « Youpi » en précisant qu'elle ne cherchait pas seulement du financement par la subvention municipale mais bien par des recherches de financements personnels tels que des décorations-animations, reportages associatifs, des décorations pour des animations de mariage et je crois même, Monsieur le Maire, que vous en avez profité et je crois même que vous avez eu un prix d'ami. Lors de cette réunion de commission on nous a dit que c'était du commerce, ce n'est pas du commerce, c'est de la recherche de financement. A ce moment-là, il faut supprimer les buvettes lors des fêtes d'école, au football et partout, or, c'est le seul moyen pour les associations de trouver d'autres sources de financement. »

Monsieur le Maire : « Madame Morage, Monsieur Facon, je suis tout à fait d'accord avec vous, je suis défenseur des associations et notamment l'association « Youpi » mais je suis aussi gestionnaire des deniers

publics. Je ne peux pas laisser Monsieur Chantreau, que je connais bien, dire que la commission aurait émis un avis défavorable ou négatif à la demande de subvention de « Youpi », la commission a simplement reporté à une prochaine réunion l'examen de cette demande au motif que nous ne connaissions pas le thème, le fil du court-métrage. Vous savez, dans un passé récent, on s'est méfiés des courts-métrages, des vidéos, des photos, des diapos sur certains sites et blogs et donc l'argent public qui est demandé doit être judicieusement utilisé. J'ai demandé à Xavier Bartoszek, adjoint à la culture, de recevoir le Président ici présent, que j'aperçois et que je salue, et je m'associerai à ce rendez-vous pour que nous ayons un dialogue clair et franc avec l'association « Youpi » pour étudier, et j'espère mener à son terme, la demande de subvention, la ville et le budget devant apporter leurs parts dans l'activité des associations loi 1901 quelles qu'elles soient et quelle que soit la tête ou la couleur politique du Président, que je ne connaissais pas, Monsieur Facon m'a aidé à comprendre mais ce n'est pas mon problème et ça ne m'intéresse pas. Il y aura donc un entretien avec Monsieur Bartoszek et moi-même par rapport à ce projet de court-métrage et nous soumettrons à une prochaine commission la demande de subvention qui n'est pas, je le redis pour que ça figure au procès-verbal, rejetée, la commission ne faisant qu'une proposition mais qui sera réexaminée parce que nous avons estimé que nous avons besoin d'en savoir plus sur ce court-métrage. Sur la bibliothèque, Monsieur Facon, vous savez comme moi et vous avez avec moi défendu un projet d'installation de la bibliothèque dans d'autres locaux, on n'a pas abouti vous et moi à ce que nous avons discuté pendant un an en commission. Nous sommes aux affaires et nous allons réétudier ce projet de transfert de la bibliothèque dans d'autres lieux pour avoir une bibliothèque digne d'une ville de 10 000 habitants avec une surface supérieure à 45 m² et une offre de livres nettement plus digne. On n'a pas mis de crédit mais le jour où il faudra en mettre et le jour où on aura un projet à la commission culture, commission que vous intégrez si ma mémoire est bonne, on va reparler de tout cela. En plus c'est un dossier que vous connaissez bien puisqu'on l'a monté et défendu ensemble, on a la mémoire fraîche, on va reprendre ça et le moment venu, on inscrira les crédits pour avoir, vous avez raison, une bibliothèque digne de cette ville de plus de 10 000 habitants et lui donner l'importance qu'elle peut avoir à tous niveaux : culturel, insertion, connaissances, etc. »

Monsieur Bartoszek : « J'aimerais juste préciser que j'ai échangé plusieurs mail avec Monsieur Fleury. Ce qui vient d'être dit par Monsieur le Maire, ce sont bien les propos que j'ai tenus à Monsieur Rémy, j'aimerais donc que l'on convienne tous les trois d'un rendez-vous. Pour ce qui concerne la bibliothèque, j'ai rencontré l'agent en charge qui m'a remis le projet de déplacement de la bibliothèque pour étude. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, je souhaite terminer sur cette intervention. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon va-t-il être bref ? »

Monsieur Facon : « Oui, je vais être bref, je vais user des mêmes moyens qui étaient les vôtres quand vous étiez dans l'opposition, il n'y a pas très longtemps, 43 voix ont fait que les choses ont basculé, il faut donc rester modeste chacun de son côté. Monsieur Bartoszek, je compatis, je sais que vous êtes dans une équipe où ça ne va pas être facile de faire de la culture. Simplement Monsieur le Maire les propos que vous avez tenus ne sont pas pour me rassurer, quand la droite demande à voir le contenu d'un scénario, quelque part, il y a une volonté de voir le scénario correspondre à ce qu'elle attend, et ça c'est assez inquiétant pour le créateur. Je ne vois pas en quoi vous allez modifier un scénario qui, si mes souvenirs sont bons, relate une partie de pêche... »

Monsieur le Maire : « Il fallait le dire à la commission. »

Monsieur Facon : « C'est votre job, c'est votre taf, c'est à vous à vous renseigner, le téléphone existe, internet existe, voilà, on se renseigne. Alors si maintenant vous devez savoir le contenu d'un scénario pour savoir si la pêche aux brochets est subversive alors là on est mal barrés ! »

Monsieur le Maire : « Ne vous inquiétez pas, on s'entendra très bien avec le responsable et la démarche aboutira. »

Madame Marquaille : « Je voudrais revenir aussi dans le débat sur la bibliothèque car notre liste était la seule à avoir inscrit dans son programme un projet de médiathèque. En son temps, je n'avais pas été favorable au transfert dans les conditions dans lesquelles il était prévu à l'époque parce que ça n'était pas encore quelque

chose qui correspondait à ce dont on avait besoin et ça relevait quand même encore un peu de bricolage, vais-je dire. Par pitié si on met en place un projet pour une médiathèque digne de ce nom à Aniche, j'espère qu'on le fera dans les normes qui nous donneront les moyens en subvention qui vont avec et qu'on mènera un vrai projet de médiathèque qui corresponde aux besoins réels d'une ville de 10 000 habitants, avec les surfaces suffisantes. Ce ne serait pas le cas si c'est la salle multimédia comme ça avait été prévu et discuté il y a de cela un an ou deux. Aniche mérite une vraie médiathèque avec les moyens qui s'imposent, en particulier en personnel, car si on veut que ça fonctionne et que la culture du livre soit portée à Aniche comme elle doit l'être, et c'est important en particulier pour la jeunesse mais pour tout le monde aussi, je souhaite que l'on ne bâcle pas le projet et qu'on ne fasse pas quelque chose qui ne soit pas à la mesure de ce dont on a besoin. Merci. »

Monsieur le Maire : « Madame Marquaille vous faites partie de toutes les commissions y compris la commission culture, vous pourrez apporter votre contribution à la commission culture ou travaux éventuellement lorsque le contenu de la bibliothèque, le projet, l'emballage sera discuté et devra être finalisé. Les observations, interventions étant terminées, je remercie les élus de toutes tendances qui sont intervenus, des observations quelquefois un peu polémiques mais cela prouve que la démocratie de l'assemblée fonctionne et je les remercie à nouveau. Je sou mets au vote le projet de budget primitif 2014 tel qu'il a été préparé, évoqué et discuté.»

Monsieur Chantreau : « Monsieur le Maire, je vous rappelle de préciser dans la délibération que les conseillers municipaux, Présidents d'association, ne participent pas au vote de la subvention versée à leurs formations. Je pense notamment à Monsieur Debève, Président du Sub-hanic. »

Monsieur le Maire : « Que les élus qui sont dans l'exécutif, pas seulement les présidents Monsieur Chantreau, président, vice-président, trésorier, secrétaire, que les élus ici présents qui siègent dans l'exécutif d'une association loi 1901 financée et subventionnée par la ville veulent bien s'abstenir sur ce vote. »

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE.

CONTRE : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

3. TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2014 les taux d'imposition applicables en 2013 soit :

Taxe d'habitation : **24,59 %**

Foncier bâti : **29,78 %**

Foncier non bâti : **62,82%**

Monsieur Denis : « Je précise, comme l'a dit Monsieur Chantreau, que les taux n'ont pas augmenté depuis 8 ans. »

Monsieur Chantreau : « Si je peux me permettre Monsieur le Maire, cela fera donc la 9^{ème} année que les taux n'augmentent pas, bien avant que vous ne soyez aux affaires car je rappelle que durant la campagne vous avez annoncé que vous seriez vigilant sur les taux d'imposition. »

Monsieur le Maire : « Et sur les 9 ans il y a eu une période de 6 ans où l'opposition, que je représentais, à voter les budgets avec vous Monsieur Chantreau. Vous voyez qu'on peut s'entendre quand il s'agit de pression fiscale sur nos concitoyens ! »

Madame Marquaille : « Je veux simplement dire qu'il me paraît effectivement raisonnable de ne pas augmenter la fiscalité qui pèse sur les Anichois, elle est déjà très élevée. »

Monsieur le Maire : « Je sou mets au vote les taux d'imposition pour l'exercice 2014. »

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

4. FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi du 03 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Il précise qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu, pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- *Les fondamentaux de l'action publique locale,*
- *Les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions,*
- *Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits,...)*

Le montant des dépenses totales sera plafonné à **32 000€** soit 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Maire précise que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget de la commune au compte 6535/021.

Monsieur le Maire : « Le plafond de 32 000€ est un plafond. Je ne vois pas l'ensemble des élus atteindre ce plafond avec la charge de travail qu'ils ont par rapport à la délégation que je leur ai donnée. J'ai personnellement, en tant que conseiller municipal d'opposition, obtenu de mon prédécesseur à trois reprises, des journées de formation qui ont été prises en compte par le budget comme c'est prévu par la loi, ce qui n'a posé aucun problème et j'invite les élus quels qu'ils soient, quels que soient leur tendance et leur rang, à profiter de ces formations dans la mesure où elles rentrent dans le cadre que je viens d'évoquer et qui est précisé dans la délibération. »

Monsieur Meurdesolf : « Je me félicite que cette délibération soit désormais obligatoire car avant ce n'était pas le cas. Il est bien de préciser aux nouveaux élus qu'ils ont droit à des formations dont le montant global est plafonné à 32 000€ grâce à l'augmentation de vos indemnités d'élus bien sûr. Les thèmes qui sont proposés, évidemment, je pense qu'ils ne sont pas limitatifs, on peut dans le cadre de l'exercice de nos fonctions en aborder d'autres. J'invite les nouveaux élus à participer à ces journées de formation qui sont très intéressantes sachant d'autre part que l'exercice quotidien des fonctions d'élus participe aussi à la formation de même que la pédagogie dont fait preuve notre adjoint aux finances pour expliquer les tenants et les aboutissants du budget communal sont également des leçons très intéressantes pour les nouveaux élus. Je précise également, Monsieur Lemoine, ça va vous rappeler un souvenir, que lors d'une formation à laquelle vous étiez inscrit avec Monsieur Hemez à Cambrai, vous n'avez pas pu y aller et c'est quelqu'un d'autre qui y est allé à votre place et

qui a signé « Hervet » à la place de « Lemoine », ce n'est pas possible de prendre cela en charge sur le budget communal parce qu'à l'époque Monsieur Hervet n'était pas conseiller municipal et il s'agit bien ici de formations réservées aux élus. C'est l'occasion aussi de vous poser une question Monsieur le Maire puisqu'il m'est revenu, mais je pense que c'est une erreur, que les abonnements au magazine « L'Elu d'aujourd'hui » qui est le magazine de l'association nationale des élus communistes et républicains, avaient été suspendus. Or, l'ADECR publie ce magazine qui est extrêmement intéressant parce qu'il fourmille d'informations sur des thèmes très importants : l'aménagement des temps scolaires, par exemple ou la démocratie participative ou alors il apporte des exemples sur ce qu'il se passe dans d'autres collectivités. Je souhaite que vous confirmiez ou que vous infirmiez cette information parce qu'il me semble évident de souligner que dans l'information il y a aussi formation et je pense que la documentation des élus contribue aussi à leur formation. »

Monsieur le Maire : « Si cet abonnement est arrivé à échéance, on ne m'a pas demandé de le reconduire, on ne m'a pas consulté et je n'ai pas donné instruction au service de clore, d'arrêter ou de suspendre cet abonnement. Je verrai donc cela demain matin avec l'ensemble des abonnements que vous avez souscrits et qui sont en cours. A mon avis, ça ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Vous avez raison de préciser que dans le projet de délibération les thèmes privilégiés que j'ai évoqués ne sont pas limitatifs puisque vous m'avez permis d'assister à une journée de formation sur la gestion des cimetières ce qui prouve bien que la liste n'est pas exhaustive. Sur ces crédits formation et surtout la possibilité et l'encouragement de mon prédécesseur et de moi-même aux élus à suivre ces journées de formation qui sont toujours très bien dispensées par des professionnels agréés par le Ministère de l'Intérieur, y a-t-il d'autres observations ? Non, on va donc passer au vote. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

5. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Denis expose à l'assemblée :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an et ce pour la durée du mandat et de préciser que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Manez Christophe, Comptable du Trésor à compter du 01/01/2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

Monsieur le Maire : « Je voudrais préciser que cette indemnité au comptable du trésor a toujours été votée et versée. C'est la reconnaissance de la collectivité pour le fait que le comptable du trésor est le comptable de la commune, le Maire étant l'ordonnateur, le comptable du trésor mandate et paie les recettes et les dépenses. Dans une entreprise on paie des honoraires à un comptable, dans une collectivité on indemnise de façon substantielle le comptable du trésor par rapport aux dépenses du budget. »

Monsieur Lemoine : « Je me réjouis d'avoir au sein de l'assemblée un ancien trésorier qui va pouvoir prodiguer tous ces conseils en même temps que le trésorier actuellement en poste. Monsieur Facon semblait avoir des

doutes sur la présentation qu'a faite Monsieur Denis en disant qu'il était un peu à la peine, moi je ne doute pas de ses compétences. »

Monsieur Chantreau : « Personnellement, je serais tenté de voter contre dans la mesure où l'Etat nous demande de consentir à des efforts financiers et également au vu des revenus modestes, mais il ne nous revient pas de bloquer les salaires des fonctionnaires. »

Monsieur Facon : « On peut être en désaccord avec Monsieur Hollande mais respecter la fonction publique. Je voudrais répondre très brièvement, Monsieur le Maire, puisque je viens de dire que j'aimais bien Monsieur Denis et je confirme, je vous aime bien aussi, vous le savez, nous nous sommes passablement approchés dans une autre vie... »

Monsieur le Maire : « ...Vous n'êtes pas du tout mon genre Monsieur Facon... »

Monsieur Facon : « ... où nous partageons le même sens de l'humour et c'est au nom de ce sens de l'humour, Monsieur le Maire, que je vais vous interpellé, si vous le permettez, sur « la Nouvelle ». Monsieur le Maire, vous êtes partout sur la nouvelle, comment se fait-il que vous n'êtes pas sur la photo avec « Floriant Pagnys » ? Deuxièmement, j'approuve tout à fait la décision de Monsieur Vitu d'avoir, en première page, tenu à ce qu'il y ait une mention sur une notion culturelle trop oubliée, vous avez raison Monsieur Vitu, « les légumes disparus ». C'est vrai qu'en matière culturelle le légume a une place très importante et je pense notamment à un peintre qu'estime Monsieur Lemoine - il n'est pas le seul, la Renaissance adorait Arcimboldo le magnifique - qui utilisait des légumes oubliés et en particulier la courgette. Monsieur Vitu, faites attention dans le choix de vos photos parce qu'il semblerait que sur la photo des légumes oubliés, Monsieur Lemoine exhibe à la verticale de ses cuisses potagères un vieux légume qui pourrait s'apparenter à la courgette. »

Monsieur le Maire : « Restons courtois. Merci Monsieur Facon de cette intervention pertinente, qui n'était pas à l'ordre du jour, mais très culturelle comme tout le monde l'aura remarquée. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

6. PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ELEMENTAIRES DE L'ÉCOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH A ANICHE-ANNEE 2014

Vu le contrat d'association passé le 9/01/1982 entre le préfet, le mandataire du Chef de l'établissement et les personnes physiques morales responsables de la gestion de l'école privée Saint-Joseph à Aniche ; les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Saint-Joseph représentent un caractère obligatoire pour la commune d'Aniche, uniquement, pour les élèves résidant dans la commune.

Les dépenses sont calculées par élève et sont égales au coût moyen des dépenses de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public. Le coût moyen d'un élève ayant fréquenté les classes des établissements publics d'enseignement primaire pour l'année 2013 s'élève à **500,41€**.

La participation de la commune s'élève donc à **40 533,48€** pour **81** enfants d'Aniche scolarisés à l'école Saint-Joseph. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la prise en charge de la participation aux écoles privées pour un montant de 40 533,48€.

Monsieur le Maire : « Pour mémoire et pour une information complète des élus, le prix de revient par élève de l'enseignement public était de :

Année	2010	2011	2012
Prix de revient par élève enseignement public	494,43€	498,18€	486,74€
Nombre d'élèves concernés	96	93	81
Participation versée à Saint-Joseph	47 465,50€	46 331,09€	39 426,13€

Madame Moroge : « On a affaire à un cadeau de Jack Lang dans les années 80. Avant c'était laissé à la libre appréciation des communes et maintenant c'est devenu une obligation d'accorder le même montant aux enfants des écoles publiques et privées. La direction diocésaine va jusqu'à « fouiller » dans tous les comptes des communes-sièges d'une école privée pour vérifier que la somme allouée à l'école privée correspond bien à celle allouée aux écoles publiques. Vous avez justement relevé que la commune ne participe que pour les enfants habitant Aniche mais en ce qui concerne les enfants des autres communes, on ne demande rien. Seule la commune-siège doit payer et j'estime qu'il y a quand même une certaine injustice pour les enfants concernés. D'un autre côté, on s'aperçoit que les parents d'Aniche qui mettent leur enfant à l'école privée paient deux fois, une fois avec leurs impôts et une fois par la contribution qu'ils versent. Je ne vais pas énumérer tout ce qui est facturé mais je vous ferai remarquer qu'ils paient jusqu'à la location de la chaise pour s'asseoir et manger son propre repas pique-nique le midi. La commune d'Aniche supporte tous les effets de la fréquentation de l'école privée par les enfants des communes extérieures : les stationnements des voitures sur les trottoirs matin, midi et soir, la circulation embouteillée rue d'Alsace, les agressions verbales en direction des ASVP qui font remarquer aux conducteurs le stationnement gênant, jusqu'à voir des jets de détritrus par les portières de voitures, Aniche est sale ! Je tiens également à signaler que, lors du mandat précédent, le groupe majoritaire s'était prononcé en faveur du maintien de l'école Saint-Joseph sur le territoire d'Aniche et ce, en proposant un terrain pour l'euro symbolique, ça a été refusé. La réponse du groupe de l'opposition que vous représentiez consistait à accepter le transfert de l'école à Somain. »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas surpris de vos commentaires un peu acerbes et de votre opposition à l'enseignement privé. Moi je suis pour la pluralité de l'enseignement, j'ai fréquenté le privé, j'ai fréquenté le public, ça ne m'a pas trop mal réussi comme études. Sur votre remarque pertinente concernant la non-participation financière des autres communes qu'Aniche, vous avez parfaitement raison, simplement, il y a un décret d'application qui n'est jamais paru, pour obliger les communes qui envoient des enfants dans un établissement privé à payer. Les maires des communes voisines qui, à ma connaissance, ont été démarchés par les associations de parents d'élèves du privé, comme on ne les oblige pas et comme les temps sont durs, et bien ils ne payent pas. Peut-être qu'un jour le gouvernement qui semble être plus de votre côté que du mien règlera définitivement cette situation et apportera un ballon d'oxygène à l'enseignement privé en obligeant les communes qui envoient des enfants en primaire à l'école Saint-Joseph à payer leurs participations. Deuxième remarque, vous dites que la direction de l'enseignement diocésain ferait des investigations dans les comptes. Il est clair que la comptabilité de la mairie d'Aniche est ouverte à tout le monde et notamment aux gens qui ont droit d'accès pour connaître par rapport au dernier compte administratif les dépenses affectées à l'enseignement public et ainsi déterminer le coût moyen de revient d'un élève dans l'enseignement public qui sert de financement pour un élève d'Aniche dans l'enseignement privé. Je n'ai pas connaissance que les gens de l'enseignement diocésain ou de Saint-Joseph aient eu de mauvais rapports, de mauvais contacts ou qu'on leur aurait caché des renseignements ici en mairie d'Aniche, Monsieur Chantreau a plusieurs fois présidé ou assisté à ces calculs qui sont faits de la façon la plus honnête et là-dessus je ne vois pas ce qu'il y a à dire. Sur le projet de transfert de Saint-Joseph, oui, il y a un projet que je qualifie de sérieux à 300 mètres de la limite territoriale d'Aniche sur Somain, ce n'est pas loin et ce qui compte c'est qu'il y ait un établissement privé pour les Anichois et pour les autres. Dommage que ce ne soit pas sur Aniche, j'en conviens, et moi et mes amis on a fait pour que ce soit sur Aniche, je ne pense pas que la majorité de l'époque, à laquelle vous apparteniez a fait pour que le privé reste à Aniche, sauf en juin, un peu à la hussarde sans que les élus aient été informés, la majorité a proposé la cession à l'euro symbolique d'un terrain de 10 500 m². Tout le monde savait, je l'ai évoqué avec mon prédécesseur en aparté et je pense qu'il ne dira pas le contraire, que c'était voué à l'échec puisqu'il y a une jurisprudence du Conseil d'Etat, la ville de Nîmes avait voulu donner un terrain à l'enseignement privé et la délibération a été rejetée au motif que « une collectivité quelle qu'elle soit ne peut pas apporter une forme de subvention à l'enseignement privé. Et même si ce terrain de 10 500 m², propriété de la ville, ajouté au terrain voisin de 10 100 m², propriété de Norvège qui était vendu 17,50€ le m², l'assiette foncière des deux terrains ne faisait qu'à peine 21 000 m², alors que le projet de l'enseignement privé tel qu'il est connu demande 27 000 m². Quand on investit dans un groupe scolaire, c'est pour au moins 25 ans, il faut donc avoir de la marge, faire ce projet sur à peine 21 000 m² alors qu'il est prévu sur 27 000 m², c'était faire une école privée de 9 classes au lieu de 12, faire un collège d'une capacité d'accueil de 650 élèves au lieu de 900 et c'était obérer un développement éventuel de cet enseignement pour les années à venir. De plus, la rue Fendali, derrière Lidl, ce n'était pas à ce qu'on a pu me dire et j'y consens, le meilleur emplacement compte-tenu de la vitesse constatée dans le secteur. J'ai proposé, avec mes amis, d'autres terrains mais vous le savez,

notamment sur la friche Expanver, sur la propriété de Bils-Deroo à l'ancienne gare Sainte-Hyacinthe. Pour différentes raisons, de prix ou de pollution du site, notamment Expanver, l'offre n'était pas recevable. Je pense aussi, pour terminer, que Monsieur le Maire de Somain a très vite manifesté une volonté politique de vouloir et de pouvoir accueillir cet ensemble privé sur des terrains à 4,50€ le m², y compris l'indemnité payée au cultivateur pour perte de récolte, en plus il s'est engagé à racheter les locaux de l'école privée Sainte-Anne, à côté du théâtre pour, probablement y agrandir son pôle culturel. La volonté politique était donc très forte du côté de Somain alors qu'à Aniche, on s'est réveillés un peu tard et on était hors jeu et hors course. Je déplore comme vous et comme beaucoup d'Anichois que cet établissement puisse partir ailleurs, ce n'est pas encore fait, il y a une révision du plan local d'urbanisme qui sera menée par la ville de Somain et les administrations de l'Etat pour permettre d'adapter l'urbanisation de ces 27 000m² au projet de l'enseignement privé avec une consultation de toutes les communes voisines limitrophes qui ont des tendances, des envies, des avis différents. C'est une étape importante à passer et il reste également le financement de ce projet qui n'est pas bouclé parce qu'il n'est pas simple. Alors aujourd'hui oui, il y a un projet qui s'annonce sur Somain, mais il n'y a rien de bouclé, il n'y a rien de définitif et on va prendre notre bâton de pèlerin et continuer jusqu'au bout à chercher sur Aniche, croyez-moi j'en ai la volonté, mais ça ne sera pas facile. »

Madame Moroge : « Je vous précise que je ne suis pas contre les écoles privées. Je suis catholique pratiquante, même si ce n'est plus à Aniche pour certaines raisons, et mon frère est allé à la « catho » à Lille parce que c'était la seule école universitaire qui préparait le DESS de comptabilité, je l'ai suivi en psycho mais ce que je peux reprocher à l'école Saint-Joseph c'est que l'aspect religieux pur n'est pas forcément respecté et c'est la chose qui me déplaît le plus. Par contre, école privée, on veut y aller, on paie. »

Monsieur le Maire : « Une précision que j'avais notée mais à laquelle je n'ai pas apporté de commentaire, vous parlez des nuisances c'est vrai, les riverains, la boucherie, le stationnement des voitures, les cendriers vidés, etc, vous avez raison y compris devant les écoles publiques, et même le collège, et même le lycée. Vous devriez parler de ce qui inquiète les commerçants que j'ai rencontrés, il y a 204 parents qui amènent les enfants en voiture ou à pied, à Saint-Joseph rue Patoux et qui, pour 40% d'entre eux, tous les jours achètent leurs pains, vont au tabac, prennent des rendez-vous de médecin, vont au laboratoire d'analyses médicales, vont à la pharmacie... Ça pour les commerçants qui environnent en cœur de ville l'établissement Saint-Joseph, ce sera une perte dans leurs activités commerciales, ça c'est important aussi et il fallait le souligner. »

Madame Marquaille : « Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur le Maire et je pense qu'effectivement c'est bien la raison pour laquelle ça n'était pas un coup à la hussarde du mois de juin, ce sont des discussions, je peux en témoigner pour y avoir participé, qui se sont écoulées sur plusieurs mois et cette décision du mois de juin et le fruit d'une réflexion qui était bien antérieure. Une des raisons majeures, c'est celle que vous venez d'énoncer, c'est que perdre un nouvel équipement dans Aniche c'est une perte de vie dans Aniche et c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette délibération, pour formaliser un avis. Je pense qu'il y a quand même plusieurs remarques à formuler sur le projet tel que vous venez de le décrire. Je pense franchement qu'un établissement scolaire de la dimension de celle que vous décrivez, je pense que ce n'est pas raisonnable et que ce n'est pas à échelle humaine. On ne fait plus, même pour des collèges, des établissements de cette dimension-là, ce sont des usines et non des établissements scolaires à destination de jeunes enfants. La proposition qui était celle de réaliser cet établissement à proximité du centre ville, la rue Fendali n'en étant pas très éloignée, était une proposition très raisonnable car elle permettait d'avoir un nouvel équipement dans le tissu urbain d'Aniche. Vous savez bien que pour des raisons écologiques, et c'est une bonne chose, on ne construit plus en dehors des villes, or le projet de la ville de Somain est d'accueillir cet établissement sur un terrain agricole qui correspond en plus à une trouée verte dans le Douais et qui plus est n'est pas constructible actuellement et j'espère bien qu'il ne le sera jamais. Je souhaite de tout cœur qu'on puisse trouver un espace à échelle humaine dans la ville d'Aniche pour garder un équipement et garder de la vie dans Aniche. »

Madame Moroge : « J'amène de l'eau au moulin aux propos de Madame Marquaille, le terrain rue Fendali avait été proposé parce que toutes les adductions s'y trouvaient déjà. On peut vous dire, nous, ce qui gênait dans cette proposition, c'est tout simplement la proximité de l'école de l'Archevêque. Une autre chose, pour vous prouver que nous ne sommes pas pour le fait que l'école Saint-Joseph s'en aille : pendant des années, Monsieur le Maire, Michel Meurdesoif, est allé à l'encontre des avis de la commission de sécurité qui

préconisaient la fermeture de l'école qui était hors normes, hors sécurité, à l'intérieur des bâtiments comme à l'extérieur. Il a pris sur lui-même de laisser vivre ces deux écoles car il savait très bien que si on fermait ces établissements, on aurait eu du mal à accueillir les élèves dans les écoles publiques. On n'est donc pas contre les écoles privées mais on est contre le fait qu'on fasse supporter à la commune une participation pour les élèves habitant Aniche. Quand on décide de mettre son enfant à l'école privée, on prend l'initiative de gérer jusqu'au bout, voilà. »

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE.

CONTRE : 7 : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

Monsieur Meurdesolf : « Monsieur le Maire, une remarque. On a voté, bien sûr, mais c'est formel parce que c'est une dépense obligatoire et si le conseil ne l'avait pas votée, la dépense aurait quand même été imputée au budget. »

Monsieur le Maire : « Vous reprenez les mêmes termes que moi lorsque j'étais dans l'opposition. Néanmoins, il faut une délibération pour que le percepteur paie. »

7. CONVENTIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'ANNEE 2014

En vertu de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 €, conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est allouée, l'association bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec les associations suivantes :

- **l'Association Festive Culturelle Cinématographique (AFCA) – section festive**, représentée par son président, qui bénéficie d'une subvention de 70 000 €.
- le **Sporting Club Anichois (SCA)**, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de 28 000 €.
- **l'Office Municipal des Sports (OMS)**, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de 25 000 €.
- le **Centre d'Animation Culturelle et Sportive d'Aniche (CACSA)**, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de 24 000 €.
- **l'Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative (ALAPAGE)**, représentée par son président, qui bénéficie d'une subvention de 179 700 € (actions CUCS incluses).

Monsieur Chantreau : « Si on peut juste préciser que la subvention relative à l'AFCA ne concerne que les dépenses relatives à Kopierre car il y a deux sections à l'AFCA, la section cinématographique et la section festive Kopierre. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit bien de la section festive comme c'est précisé dans l'exposé et donc tout ce qui concerne la rémunération des groupes, honoraires,... tout ce qui participe à la fête de Kopierre. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

8. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - ATELIERS LOISIRS ET CREATIONS, VIE SOCIALE ET QUOTIDIENNE

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Accès à l'emploi et développement économique », l'association LAPAGE met en œuvre un atelier de Loisirs et Créations, Vie Sociale et quotidienne.

Le coût total de l'action s'élève à 31 500 €. Celle-ci peut être financée par l'ACSE (agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) à hauteur de 8 000 €, le Conseil Général 12 500 € et sur fonds propres de l'association. L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 8 000 €.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de verser une subvention de **8 000 €** à l'association LAPAGE.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

9. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - « PÔLE PARENTALITÉ »

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Lien social », l'association LAPAGE met en œuvre une action « Pôle Parentalité » afin de permettre l'expression, la réassurance et l'échange entre parents grâce au groupe de parole de parents ; d'apporter des connaissances aux parents sur des thématiques de la vie quotidienne par le biais des ateliers de parents et d'apporter également un soutien psychologique individualisé aux familles en situation de détresse parentale.

Le coût de l'action s'élève à 14 000 euros. Celle-ci peut être financée par l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) à hauteur de 3 000 €, l'ADECAF 7 500 €.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 3 000 €.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de verser une subvention de **3 000 €** à l'association LAPAGE.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

10. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES EFFECTUÉES EN 2013

La circulaire préfectorale du 26 mars 1996 a instauré la présentation au conseil municipal du bilan des acquisitions foncières et du tableau des cessions immobilières intervenues au cours de l'année précédente. Ce tableau sera annexé au compte administratif de l'année 2013.

Acquisitions :

Le 04 avril 2013 : parcelles de terrains rue Kopierre cadastrées AP 381 d'une contenance de 21a 99ca et AP 382 d'une contenance de 22a et 71ca ;

Le 06 juin 2013 : Immeuble 109 rue Chantreau d'une contenance de 280 m² cadastrée AP 359 ;

Le 18 juin 2013 : parcelles de terrains AI 763 et 764 situées rue Edouard Gibour (emprise ferroviaire) d'une contenance totale de 82a et 05ca ;

Le 18 juillet 2013 : parcelle de terrain AC 125, rue du général Delestraint (friche Duhem) d'une contenance de 1ha 60a et 73ca ;

Le 20 novembre 2013 : parcelles de terrains AD 275 d'une contenance de 3a et 16ca et AD 1165 d'une contenance de 8a et 46 ca situées 5 rue Jean Jaurès.

Cessions :

Désignation du bien	Localisation	Références Cadastrales	Date d'acquisition	Origine de la propriété	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Condition de cession	Montant
Parcelle de Terrain	Rue Henri Laisne	AD 1283	04 avril 2013	Ville d'Aniche	Ville d'Aniche	SA HLM NOREVIE	Echange	157 000 €
Parcelle de Terrain	Rue Denfert Rochereau	AN 280	02 juillet 2013	Ville d'Aniche	Ville d'Aniche	M. PAGNIEZ Yves	Néant	18 250 €
Parcelle de Terrain	Angle rues Moulin blanc et Rochereau	AN 282	14 août 2013	Ville d'Aniche	Ville d'Aniche	M. METLAGHI Mekki	Néant	23 300 €
Immeuble	Rue des Frères Fache	AE 812	11 décembre 2013	Ville d'Aniche	Ville d'Aniche	SCI ALDA	Néant	240 000 €

L'assemblée prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions foncières effectuées en 2013.

C. SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carpentier.

1. RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2014 ET FIXATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3, 2° alinéa et l'article 34 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents saisonniers dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pendant la période estivale du 8 juillet au 30 juillet et du 31 juillet au 22 août. Il propose de fixer les indices de rémunération comme suit :

- Animateurs et animatrices des accueils de loisirs : indice brut 297 sur la base forfaitaire de 133 heures.
- Animateurs et animatrices de mini-séjours : indice brut 297 sur la base forfaitaire de 141 heures.
- Animateurs et animatrices principaux chargés du suivi des stagiaires : indice brut 297 sur la base forfaitaire de 141 heures.
- Animateurs et animatrices principaux chargés de la coordination et de l'encadrement : indice brut 299 sur la base forfaitaire de 148 heures.

Monsieur le Maire précise que ces agents bénéficieront de 39,84 € d'avantages en nature correspondant au montant des repas. Les crédits sont inscrits au compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M. Vitu) – Mme Hélène OWCZARCZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

2. PARTICIPATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE D'ANICHE – ÉTÉ 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Maire de la commune d'Emerchicourt lui a fait parvenir une demande sollicitant l'accueil des enfants de sa commune dans les accueils de loisirs organisés par la ville d'Aniche à l'occasion des vacances d'été 2014.

A la fin de l'exercice, une convention sera établie afin de facturer à la ville d'Emerchicourt les frais inhérents à l'accueil des enfants de cette commune dans les accueils de loisirs été 2014 de la ville d'Aniche.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'accueillir les enfants d'Emerchicourt et de signer la convention qui sera établie.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel

DEBEVE - Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) - Mme H  l  ne OWCZARCZAK (proc.    M. Lemoine)- M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc.    M.Denis) - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART - Marie-Agn  s ROGER (proc.    Mme Tanca) - L  one TAISNE - M. Farid FETTACHE - Mme Maryl  ne DRECQ (proc.    M.Fleurquin) - M. Dominique HERVET -Mme Aude-Claire DUBAR (proc.    M. Bartoszek) - M. Cl  ment CORNU - Mme Jeannine MARQUAILLE - Mmes Ren  e HARY - Dani  le BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON - Mme Martine MOROGE - M. Laurent HELBECQUE.

3. CONVENTION D'UTILISATION DU R  FECTOIRE DU COLL  GE TH  ODORE-MONOD    L'OCCASION DES ACCUEILS DE LOISIRS   T   2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs   t   2014, il y a n  cessit   de disposer de la cuisine et du r  fectoire du coll  ge Th  odore-Monod, de la cour de r  cr  ation et des sanitaires pour la p  riode du 8 au 30 juillet.

A cet effet, le Conseil G  n  ral a fait parvenir une convention de mise    disposition moyennant une contribution de 100,00   pour le mois,    laquelle viendra s'ajouter le remboursement des diverses consommations constat  es (eau, gaz,   lectricit   et produits d'entretien), ainsi que l'indemnisation des   ventuels d  g  ts mat  riels qui pourraient survenir pendant cette p  riode aux parties du b  timent repris dans cette convention.

Il sera   galement n  cessaire de pr  voir le recrutement de deux interm  diaires qui seront affect  s au service de restauration. Ces derniers seront r  mun  r  s    l'indice brut 297 sur la base du nombre d'heures r  ellement effectu  es.

Monsieur le Maire sollicite de l'assembl  e l'autorisation de signer la dite convention.

Adopt      l'unanimit   : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ - Mmes Carole CARPENTIER - Jessica TANCA - Rosa LA SPINA (proc.    Mme Carpentier) - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN -Jean-Claude DENIS -Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX (proc.    M.Vitu) - Mme H  l  ne OWCZARCZAK (proc.    M. Lemoine)- M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc.    M.Denis) - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART - Marie-Agn  s ROGER (proc.    Mme Tanca) - L  one TAISNE - M. Farid FETTACHE - Mme Maryl  ne DRECQ (proc.    M.Fleurquin) - M. Dominique HERVET -Mme Aude-Claire DUBAR (proc.    M. Bartoszek) - M. Cl  ment CORNU - Mme Jeannine MARQUAILLE - Mmes Ren  e HARY - Dani  le BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON - Mme Martine MOROGE - M. Laurent HELBECQUE.

4. FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES DIFF  RENTS ACCUEILS DE LOISIRS   T   2014

Monsieur le Maire propose, apr  s avis de la commission Enfance - Jeunesse, r  unie le 22 avril 2014, de fixer les participations familiales aux accueils de loisirs   t   2014 pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt comme suit :

	1 enfant (128h)	Par enfant suppl��mentaire				
		2	3	4	5	6
Quotient familial inf��rieur ou ��gal 369��	32,00	30,00	28,00	26,00	24,00	22,00
Quotient familial compris entre 370�� et 499��	56,00	53,00	50,00	47,00	44,00	41,00
Quotient familial compris entre 500�� et 600��	70,00	65,00	60,00	55,00	50,00	45,00
Quotient familial sup��rieur �� 600��	75,00	70,00	65,00	60,00	55,00	50,00
Non contribuables �� Aniche/Emerchicourt (sauf ceux dont le QF est inf��rieur �� 600��)	230,00					

Co  t des mini-s  jours pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt : **35,00  ** le s  jour (50h), (y compris les frais de repas, de transport, d'h  bergement, de droit d'entr  e)

Co  t des mini-s  jours pour les enfants des communes ext  rieures (dont le QF est sup  rieur    600  ) : **70,00  ** (y compris les frais de repas, de transport, d'h  bergement, de droit d'entr  e)

Co  t de l'accueil compl  mentaire : forfait de **15,00  ** par mois

Monsieur le Maire propose    l'assembl  e apr  s avis de Monsieur le Comptable du tr  sor :

- d'autoriser les familles    effectuer le paiement de la participation en 3 fois

- d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter les accueils de loisirs en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation).

Monsieur Chantreau : « Si je peux me permettre Madame Carpentier, le bilan financier n-1 et le budget prévisionnel des ALSH seront présentés à la prochaine commission enfance, jeunesse mais l'analyse que l'on peut déjà faire c'est que la part familiale représente 25%, les diverses subventions 25% et la part de la commune est de 50%. Le coût de revient par enfant est d'environ 340 euros. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (proc. à Mme Carpentier) – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX (proc. à M.Vitu) – Mme Hélène OWCZARZAK (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M.Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER (proc. à Mme Tanca) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M.Fleurquin) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Bartoszek) – M. Clément CORNU – Mme Jeannine MARQUAILLE – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance en remerciant les élus pour leurs contributions, en remerciant le public qui a accordé une grande attention à nos débats. Je remercie également Christian Vitu et le service communication pour avoir dupliqué sur un dvd, à destination de chaque conseiller municipal, l'enregistrement vidéo de l'élection du maire et des adjoints du 5 avril. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.»

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.